

Effacer les ongles

---

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

---

### SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1 Identifiant du produit

- **UFI n° :** **FM30-40N6-V006-6P6H**
- Nom du produit : Effacer les ongles
- Numéro de pièce du produit : 042
- Nom chimique : sulfate d'aluminium
- Synonymes : sulfate d'aluminium
- N° CAS : 10043-01-3
- N° CE : 233-135-0
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119531538-36-XXXX

#### 1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- Utilisation de la substance/du mélange : Traitement des piscines/spas
- Utilisation déconseillée : Aucune information disponible

#### 1.3 Informations concernant le fournisseur de la fiche de

données de sécurité : Deep Blue Pool Supplies

Adresse du fournisseur : Boîte postale 8899

Ermitage,

Corsham ,

SN13 8DT

Téléphone : +44 (0) 3330 907094

Courriel : [help@deepbluepoolsupplies.co.uk](mailto:help@deepbluepoolsupplies.co.uk)

#### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence - Numéro d'urgence :

0800 043 0891 (assistance technique)

112 (urgence)

---

### SECTION 2 : Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

- Classification (RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008) [CLP/SGH] : Lésions oculaires, catégorie 1, H318
- Informations complémentaires : Pour le texte intégral des mentions de danger et des déclarations de danger de l'UE, voir la section 16

#### 2.2 Éléments d'étiquette

Revision: 16 February 2021



- Mot d'avertissement : Danger
- Mentions de danger  
H318 - Provoque de graves lésions

oculaires. Mises en garde

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P280 - Portez des gants de protection/des vêtements de protection/une protection oculaire/une protection faciale.

P305+P351+P338+P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets autorisé .

## SECTION 2 : Identification des dangers (....)

- Informations complémentaires sur les risques (UE) : Aucune

## 2.3 Autres dangers

- Peut corroder les métaux en présence d'humidité
- Il ne s'agit pas d'un PBT au sens de l'annexe XIII du règlement REACH.
- Il ne s'agit pas d'une vPvB au sens de l'annexe XIII du règlement REACH.
- Ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne

## SECTION 3 : Composition/informations sur les ingrédients

## 3.1 Substances

Nom chimique	Conc.	N° CAS	N° CE	Classification (RÈGLEMENT (CE) Non 1272/2008) [CLP/GHS]	SCL/ Facteur M/ A MANGÉ	ATTEINDRE Inscription Nombre	WEL/ OEL
sulfate d'aluminium	100%	10043-01-3	233-135-0	Corr. mét. 1, H290 Dommage oculaire 1, H318	-	01-2119531538-36-XXXX	Oui

- La correction mét. 1 s'applique uniquement aux solutions aqueuses

## 3.2 Mélanges

- Non applicable

## SECTION 4 : Mesures de premiers secours

## 4.1 Description des mesures de premiers secours

- Les secouristes doivent porter un équipement de protection individuelle (EPI) homologué avant d'administrer les premiers secours. Les sauveteurs doivent prendre les précautions nécessaires pour éviter de devenir eux-mêmes des victimes.
- Contact visuel

---

Revision: 16 February 2021

---

- - En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes. Irriguer soigneusement les yeux en soulevant les paupières.
  - Retirez vos lentilles de contact si vous en portez et si cela est facile. Continuez à rincer. Consultez immédiatement un médecin.
- contact avec la peau
  - Lavez abondamment la zone affectée à l'eau et au savon.
  - Retirez les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser. En cas d'irritation cutanée : consultez un médecin.
- Ingestion
  - Rincer la bouche à l'eau (ne pas avaler)
  - Donnez de petites quantités d'eau à boire
  - Arrêtez immédiatement si la personne exposée se sent mal, car les vomissements peuvent être dangereux. NE PAS provoquer de vomissements.
  - Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Consulter un médecin.
- Inhalation
  - Si la respiration est difficile, emmener la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.
  - Rincez-vous la bouche et le nez à l'eau.
  - En cas de doute ou si les symptômes persistent, consultez un médecin.

#### 4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

- Contact visuel
  - Provoque des rougeurs et un gonflement

#### SECTION 4 : Premiers secours (....)

Peut provoquer des lésions graves avec formation d'ulcères cornéens et une déficience visuelle permanente.

- contact avec la peau
  - Peut provoquer des rougeurs et des irritations.
- Ingestion
  - Peut provoquer des nausées/vomissements Peut provoquer des diarrhées
- Inhalation
  - Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer une sensation d'essoufflement. Peut provoquer une toux.

#### 4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire - Traiter les symptômes

---

### SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : En cas d'incendie, utiliser de l'eau pulvérisée ou pulvérisée, de la mousse résistante à l'alcool, une poudre chimique ou du dioxyde de carbone.

---

Revision: 16 February 2021

---

- Moyens d'extinction inadaptés : Jet d'eau à haut débit

#### 5.2 Dangers particuliers liés à la substance ou au mélange

- Cette substance s'hydrolyse dans l'eau pour former de l'acide sulfurique - Dégage des fumées (ou des gaz) irritants ou toxiques en cas d'incendie.
- Les produits de décomposition peuvent inclure des oxydes de soufre.

#### 5.3 Conseils aux pompiers - Évacuez la zone et

maintenez le personnel face au vent.

- Collectez séparément les eaux d'extinction d'incendie contaminées. Il est impératif de ne pas les rejeter dans les égouts. Empêchez toute contamination des eaux de surface ou souterraines par ces eaux.
  - Équipement de protection individuelle : Porter un appareil respiratoire autonome (ARA). Porter une tenue de protection complète, y compris une combinaison de protection chimique.
- 

## SECTION 6 : Mesures de libération accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

- Les sauveteurs doivent prendre les précautions nécessaires pour éviter de devenir eux-mêmes des victimes.
- Seul le personnel formé et autorisé devrait effectuer les interventions d'urgence
- Précautions individuelles pour le personnel non urgent : Assurer une ventilation adéquate ; Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs /aérosols ; Porter des vêtements de protection conformément à la section 8 ; Se laver soigneusement les mains après manipulation.

---

Revision: 16 February 2021

---

- Précautions individuelles pour les intervenants d'urgence : évacuer la zone et maintenir le personnel face au vent ; porter un appareil respiratoire autonome (ARA) ; porter des vêtements de protection adaptés, une protection oculaire/ faciale et des gants ; le caoutchouc naturel est recommandé.

#### 6.2 Précautions environnementales

- Éviter le rejet dans l'environnement.
- Ne pas pénétrer dans les égouts et les cours d'eau publics.
- Si la contamination des systèmes de drainage ou des cours d'eau est inévitable, informez immédiatement les autorités compétentes.

#### 6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

- Arrêter la fuite si cela ne présente aucun danger. Éviter la formation de poussière

### SECTION 6 : Mesures en cas de rejet accidentel (...)

- Balayez ou ramassez le liquide répandu et transportez-le dans un endroit sûr.
- Ne pas mélanger avec de l'eau
- Placer dans un récipient hermétique
- Fermez les contenants et étiquetez-les.
- Ventiliter la zone et nettoyer le lieu du déversement une fois le ramassage des matériaux terminé.
- Demandez conseil à un expert pour l'enlèvement et l'élimination de tous les matériaux et déchets contaminés.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

- Voir les sections : 7, 8 et 13
- 

### SECTION 7 : Manutention et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une

manipulation sans danger - À  
utiliser uniquement dans des zones  
bien ventilées.

- Ne pas respirer la poussière - Protéger de l'humidité.
- Éviter tout contact avec la peau et les yeux.
- Portez des lunettes de protection intégrales.
- Portez des vêtements de protection conformément à la section 8
- Les vêtements contaminés doivent être lavés avant d'être réutilisés.
- Adoptez de bonnes pratiques d'hygiène personnelle.
- Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit.
- Se laver soigneusement les mains après manipulation.
- Assurez-vous que des stations de lavage oculaire et des douches de sécurité se trouvent à proximité.

#### 7.2 Conditions de stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- À conserver dans un endroit frais, sec et bien aéré. Bien refermer le récipient après usage.
- Évitez d'utiliser des récipients ou des équipements métalliques, à l'exception de l'acier inoxydable.
- Évitez le gel
- Évitez les températures élevées
- Protéger de l'humidité
- Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.
- Incompatible avec les substances oxydantes

Revision: 16 February 2021

- Incompatible avec les alcalis (bases fortes)

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

- Soins en piscine/spa

## SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

## 8.1 Paramètres de contrôle

Si ce produit contient des ingrédients soumis à des limites d'exposition, une surveillance personnelle, de l'atmosphère du lieu de travail ou biologique peut être nécessaire pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipement de protection respiratoire.

Il convient de se référer aux normes de surveillance, telles que les suivantes : la norme européenne EN 689 (Exposition en milieu de travail – Mesure de l'exposition par inhalation à des agents chimiques – Stratégie pour le contrôle de la conformité aux valeurs limites d'exposition professionnelle), la norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail – Guide d'application et d'utilisation des procédures d'évaluation de l'exposition aux agents chimiques et biologiques) et la norme européenne EN 482 (Exposition en milieu de travail – Exigences générales pour la mise en œuvre des procédures de mesure des agents chimiques). Il sera également nécessaire de se référer aux documents d'orientation nationaux relatifs aux méthodes de détermination des substances dangereuses.

- L'organisme britannique HSE (EH40) recommande les limites suivantes pour les poussières : 10 mg/m<sup>3</sup> (moyenne pondérée sur 8 h) pour les poussières inhalables totales ; 4 mg/m<sup>3</sup> (moyenne pondérée sur 8 h) pour les poussières respirables totales.
- sulfate d'aluminium  
VLEP (à long terme) : 2 mg/m<sup>3</sup> (Royaume-Uni sous forme d'aluminium ; sels solubles)

## SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle (...)

DNEL (inhalation) 3 mg/m<sup>3</sup> Industrie, Effets systémiques à long terme  
 DNEL (inhalation) 2 mg/m<sup>3</sup> Industrie, Effets aigus/à court terme, Effets systémiques  
 DNEL (inhalation) 3 mg/m<sup>3</sup> Industrie, Effets à long terme, Effets locaux  
 DNEL (inhalation) 2 mg/m<sup>3</sup> Industrie, Effets aigus/à court terme, Effets locaux  
 DNEL (voie cutanée) 1,71 mg/kg ( poids corporel /jour) Industrie, Effets systémiques à long terme  
 DNEL (voie cutanée) 46,7 mg/kg ( pc /jour) Industrie, Effets aigus/à court terme, Effets systémiques  
 DNEL (cutané) 882 µg /cm<sup>2</sup> Industrie, Effets locaux à long terme  
 DNEL (cutané) 882 µg /cm<sup>2</sup> Industrie, Effets locaux aigus/à court terme  
 DNEL (inhalation) 1,5 mg/m<sup>3</sup> Consommateur, Effets systémiques à long terme  
 DNEL (inhalation) 1 mg/m<sup>3</sup> Consommateur, Effets systémiques aigus/à court terme  
 DNEL (inhalation) 1,5 mg/m<sup>3</sup> Consommateur, Effets locaux à long terme  
 DNEL (inhalation) 1 mg/m<sup>3</sup> Consommateur, Effets aigus/à court terme, Effets locaux  
 DNEL (voie cutanée) 855 µg /kg ( poids corporel /jour) Consommateur, effets systémiques à long terme  
 DNEL (voie cutanée) 23,35 mg/kg ( poids corporel /jour) Consommateur, effets systémiques aigus/à court terme  
 DNEL (cutané) 441 µg /cm<sup>2</sup> Consommateur, Effets locaux à long terme  
 DNEL (cutané) 441 µg /cm<sup>2</sup> Consommateur, Effets locaux aigus/à court terme  
 DNEL (voie orale) 1,9 mg/kg ( poids corporel /jour) Consommateur, effets systémiques à long terme  
 DNEL (voie orale) 92,4 mg/kg ( pc /jour) Consommateur, Effets systémiques aigus/à court terme  
 PNEC aquatique (eau douce) 4,5 mg/L  
 PNEC aqua (rejets intermittents, eau douce) 30,11 mg/L  
 PNEC aqua (eau de mer) 64 mg/L  
 PNEC (STP) 60,2 mg/L  
 PNEC sédiment (eau douce) 10 mg/kg  
 Sédiment PNEC (eau de mer) 31,4 mg/kg

Revision: 16 February 2021

- PNEC (air) 2 mg/m<sup>3</sup>
- PNEC terrestre (sol) 58 mg/kg
- Intoxication secondaire à la PNEC (alimentaire) 150 mg/kg

## 8.2 Contrôles d'exposition

- Le choix et l'utilisation des équipements de protection individuelle doivent être fondés sur une évaluation des risques liés au potentiel d'exposition.
- Contrôles d'ingénierie  
Des mesures techniques doivent être mises en place pour maintenir les concentrations dans l'air en dessous des seuils réglementaires. Utiliser une ventilation par aspiration locale et/ou des enceintes de confinement.
- protection respiratoire  
En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire approprié  
Lorsqu'un demi-masque respiratoire réutilisable est requis, utiliser un masque EN 140 et un filtre à particules EN 143, ou un masque EN 1827. Lorsqu'un masque respiratoire complet est requis, utiliser un masque EN 136 avec un filtre à particules EN 143.
- protection des yeux/du visage  
Portez des lunettes de protection oculaire complètes homologuées selon la norme EN 166.  
Si nécessaire, portez un écran facial homologué selon la norme EN 166 1B39N
- Protection de la peau  
Portez des gants de protection. Les gants de protection choisis doivent être conformes aux spécifications de la directive européenne 89/686/CEE et à la norme EN 374.  
Le choix d'un gant adapté dépend des conditions de travail et de la présence du produit, seul ou en association avec d'autres substances. Le temps de pénétration dépend des caractéristiques de la marque du gant utilisé ; il convient de consulter le fournisseur. Le caoutchouc naturel est recommandé. Portez des vêtements de protection adaptés.
- Mesures d'hygiène  
Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit. Adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver soigneusement les mains après manipulation.  
Les vêtements contaminés doivent être lavés avant d'être réutilisés.  
Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas être autorisés à quitter le lieu de travail.  
Assurez-vous que des stations de lavage oculaire et des douches de sécurité se trouvent à proximité.

## SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle (....)

- Environmental exposure controls  
Do not empty into drains  
Do not allow to penetrate the ground/soil.



## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

- État physique : Solide (cristaux)
- Couleur : Blanc - Odeur : Inodore
- Point de fusion/point de congélation : 349,84 - 770 °C à 0 - 101 325 Pa
- Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et plage d'ébullition : 798,27 - 806,45 °C à 101 325 Pa
- Inflammabilité : Non inflammable

---

Revision: 16 February 2021

---

- Limites inférieure et supérieure d'explosivité : Non applicable
- Point d'éclair: Non applicable
- Température d'auto-inflammation : Non applicable
- Température de décomposition : Aucune information disponible
- pH : 3 (solution à 1 % dans l'eau)
- Viscosité cinématique : Non applicable
- Solubilité : Solubilité dans l'eau : 86,9 g/100 mL à 0 °C ; 1104 g/100 mL à 100 °C
- Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique) : -5,075 à 25 °C et à pH 7
- de vapeur : 0 - 0,001 Pa à 20 - 25 °C - Densité et/ou densité relative : 1,69 à 17-20 °C
- de vapeur relative : Aucune information disponible - Caractéristiques des particules : Aucune information disponible

## 9.2 Autres informations

- Informations relatives aux classes de risques physiques
    - La correction mét. 1 s'applique uniquement aux solutions aqueuses
    - Cette substance s'hydrolysera dans l'eau pour former de l'acide sulfurique.
    - Formule moléculaire :  $\text{Al}_2(\text{SO}_4)_3$
    - Masse moléculaire : 342,14 g/mol + (14 - 18) H<sub>2</sub>O
-

Revision: 16 February 2021

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

## 10.1 Réactivité

- Aucune réaction dangereuse n'est connue en cas d'utilisation conforme à sa destination.

## 10.2 Stabilité chimique

- Stable dans des conditions normales

## 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

- Hygroscopique
- Peut corroder les métaux en présence d'humidité
- Réagit avec les alcalis (bases fortes)
- Réagit avec les substances oxydantes

## 10.4 Conditions à éviter

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité (....)

- Éviter la formation de poussière
- Éviter tout contact avec l'humidité
- Évitez les températures extrêmes

## 10.5 Matériaux incompatibles

- Incompatible avec les substances oxydantes
- Incompatible avec les alcalis (bases fortes)

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

- Les produits de décomposition peuvent inclure des oxydes de soufre.

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

## 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

- Toxicité aiguë

Substances

Nom chimique	LD (oral, rat)	LC (inhalation, rat)	LD (dermique, lapin)
sulfate d'aluminium	2 000 - 5 000 mg/kg	(4 h) 5 - 5,09 mg/L	1 167,5 - 5 000 mg/kg

- corrosion/irritation cutanée  
Aucun effet indésirable observé (non irritant)
- Lésions/irritations oculaires graves  
Provoque de graves lésions oculaires
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée  
Aucun effet indésirable observé (non sensibilisant)
- mutagénicité des cellules germinales  
Aucune preuve d'effets mutagènes
- cancérogénicité  
Aucune preuve d'effets cancérogènes

Revision: 16 February 2021

## Substances

Nom chimique	NOËL (oral, rat)	NOAEC (inhalation, rat)	NOËL (dermique, rat)
sulfate d'aluminium	850 mg/kg pc /jour (souris)	6,1 mg/m <sup>3</sup>	6,8 mg/kg pc /jour (souris)

- Toxicité pour la reproduction  
Aucun effet sur la reproduction n'a été constaté.

## Substances

Nom chimique	NOËL (oral, rat)	NOAEC (inhalation, rat)	LOAEC (inhalation, rat)	NOËL (dermique, rat)	LOAEL (dermique, souris)
sulfate d'aluminium	5,41 mg/kg pc /jour (Effet sur la fertilité) 93 mg/kg pc /jour (Effet sur la toxicité pour le développement)	38,6 mg/m <sup>3</sup> (Effet sur la fertilité)	12 mg/m <sup>3</sup> (Effet sur la toxicité pour le développement)	2,48 mg/kg pc /jour (Effet sur la fertilité)	2,21 mg/kg pc /jour (Effet sur le développement) toxicité)

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique  
D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## SECTION 11 : Informations toxicologiques (....)

## Substances

Nom chimique	NOËL (inhalation, rat)	NOAEC (inhalation, rat)	NOËL (dermique, rat)
sulfate d'aluminium	342 mg/kg pc /jour	15 mg/m <sup>3</sup> d'air	8,55 mg/kg pc /jour

- Risque d'aspiration  
D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Contact visuel  
Provoque des rougeurs et un gonflement  
Peut provoquer des lésions graves avec formation d'ulcères cornéens et une déficience visuelle permanente.
- contact avec la peau  
Peut provoquer des rougeurs et des irritations. Ingestion  
Peut provoquer des nausées/vomissements Peut provoquer des diarrhées
- Inhalation  
Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer une sensation d'essoufflement. Peut provoquer une toux.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

- Ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne

## SECTION 12 : Informations écologiques

## 12.1 Toxicité

Revision: 16 February 2021

- D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Substances

Nom chimique	LC (poisson)	EC (aquatique) invertébrés)	EC (algues aquatiques)
sulfate d'aluminium	(8 jours) 122,17 - 161,4 mg/L	(48 h) 1,4 - 200 mg/L	(72 h) 40 - 100 000 µg /L

## 12.2 Persistance et dégradabilité

- Sans objet ; inorganique

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

- BCF : 362 L/kg poids frais

## 12.4 Mobilité dans le sol

- De grandes quantités peuvent pénétrer le sol et contaminer les eaux souterraines.

## 12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

- Il ne s'agit pas d'un PBT au sens de l'annexe XIII du règlement REACH.
- Il ne s'agit pas d'une vPvB au sens de l'annexe XIII du règlement REACH.

## 12.6 Propriétés perturbatrices du système endocrinien

- Non applicable

## 12.7 Autres effets indésirables -

Ne pas vider dans les  
égouts.

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

## 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- L'élimination doit être conforme à la législation locale, étatique ou nationale.
- Ne pas jeter dans les égouts ni dans l'environnement, déposer dans un point de collecte des déchets autorisé . Ne réutilisez pas les contenants vides sans nettoyage ou reconditionnement commercial.

## 13.2 Classification

- Les déchets doivent être identifiés conformément à la liste des déchets (2000/532/CE).
- Code(s) de propriété dangereuse : HP 4 Irritant

## SECTION 14 : Informations sur les transports

Non classé comme dangereux pour le transport

## 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

- Numéro ONU : Sans objet

## 14.2 Nom d'expédition ONU

- Nom d'expédition approprié : Sans objet

## 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- Classe de danger : Non applicable

## 14.4 Groupe d'emballage

- Groupe d'emballage : Non applicable

---

Revision: 16 February 2021

---

14.5 Risques environnementaux

- Non classé

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Non classé

14.7 Transport maritime de marchandises en vrac conformément aux instruments de l'OMI

- Non applicable

14.8 Route/Rail (ADR/RID)

- Numéro ADR ONU : Non applicable
- Nom d'expédition approprié : Sans objet
- Classe de danger ADR : Non applicable - Groupe d'emballage ADR : Non applicable - Code du tunnel : Non applicable

14.9 Mer (IMDG)

---

Revision: 16 February 2021

---

- Numéro IMDG ONU : Non applicable
- Appellation réglementaire de transport : Sans objet - Classe de danger IMDG : Sans objet
- Groupe d'emballage IMDG : Non applicable

#### 14.10 Air (OACI/IATA)

- Numéro OACI ONU : Non applicable
- Appellation réglementaire de transport : Sans objet - Classe de danger OACI : Sans objet - Groupe d'emballage OACI : Sans objet

### SECTION 15 : Informations réglementaires

#### 15.1 Réglementations/législations en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

- Cette fiche de données de sécurité est fournie conformément au règlement REACH (CE) n° 1907/2006 (tel que modifié par le règlement (UE) 2020/878) et à la réglementation britannique REACH.
- Le règlement britannique sur la classification, l'étiquetage et l'emballage (GB CLP) s'applique en Grande-Bretagne.
- Le règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (règlement CLP) s'applique en Europe.

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

- Aucune évaluation de la sécurité chimique au titre du règlement REACH n'a été réalisée.
- 

### SECTION 16 : Autres informations

Ces informations concernent uniquement le matériau spécifiquement désigné et peuvent ne pas être valides pour ce matériau utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans le cadre d'un autre procédé. Ces informations sont, au mieux de la connaissance limitée de Deep Blue Pool Supplies, exactes et fiables à la date d'autorisation de cette fiche de données de sécurité. Cependant, aucune déclaration, garantie ou assurance n'est donnée quant à leur exactitude, leur fiabilité ou leur exhaustivité. Il appartient à l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'exhaustivité de ces informations pour le produit utilisé. Sources des données : Informations issues de la documentation publiée et des fiches de données de sécurité des fournisseurs

Révision n° 2.0.0. Révisée en février 2021.

Modifications apportées : Modifications de la classification et mise à jour pour se conformer à la dernière version de REACH

Texte non accompagné de codes de phrase lorsqu'ils sont utilisés ailleurs dans cette fiche de données de sécurité :

- H290 : Peut être corrosif pour les métaux
- H318 : Provoque de graves lésions oculaires

#### Acronymes

- ATE : Estimation de la toxicité aiguë
- CAS : Service de résumés chimiques
- DNEL : Niveau dérivé sans effet
- CE : Communauté européenne - EC<sub>50</sub> : Concentration efficace, 50 %
- SGH : Système général harmonisé
- CL<sub>50</sub> : Concentration létale, 50 %
- DL50 : Dose létale, 50 %

---

Revision: 16 February 2021

---

- LOAEC : concentration minimale avec effet indésirable observé
- LOAEL : dose minimale efficace observée
- NOAEC : Concentration sans effet indésirable observé
- NOAEL : dose sans effet nocif observé
- VLEP : Limite d'exposition professionnelle
- PBT : Persistant, bioaccumulatif et toxique
- PNEC : Concentration sans effet prévue
- REACH : Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
- SCL : Limite de concentration spécifique
- SVHC : Substances extrêmement préoccupantes
- vPvB : très persistant et très bioaccumulatif - WEL : Limite d'exposition en milieu de travail

--- fin de la fiche de données de sécurité ---

---